

[Français]

M. Latulippe: Monsieur l'Orateur, au sujet de l'amendement relatif aux loteries, j'ai dit tout à l'heure que nous l'appuyions partiellement.

Monsieur le président, si nous avions une économie bien dirigée et bien équilibrée, nous n'aurions pas besoin de ces «barbottes» nationales pour permettre aux municipalités, aux commissions scolaires ou à divers organismes religieux ou autres d'exister.

A défaut, monsieur le président, nous voterons en faveur du bill. Nous voterons en faveur de la légalisation des loteries. Nous voterons cependant à reculons, parce que nous savons qu'il s'agit d'une «barbotte» nationale.

Nous savons que nous pourrions faire autrement. Si nous avions une société juste, nous n'aurions pas besoin d'adopter des règlements ou des lois injustes. C'est une injustice que d'établir des loteries dans un pays comme le Canada, dans un pays qui regorge de richesses et qui peut se subvenir à lui-même. Notre pays peut garantir trois repas par jour et un revenu à tout le monde, parce qu'on ne sait pas quoi faire de nos produits, étant donné qu'il n'existe pas assez de consommateurs au Canada. On veut augmenter le nombre des consommateurs. A cause de la science appliquée et du fruit de toutes les générations antérieures, nous pourrions nous passer de choses semblables. Étant donné que nous vivons dans le système actuel, nous voterons probablement en faveur des loteries.

Quant aux autres articles du bill, comme celui qui a trait à l'avortement, j'ai dit ce que j'avais à dire.

Quant à l'homosexualité, le bill porte sur le sujet le plus néfaste, le plus indécent, et l'État n'a pas à s'occuper de cela.

Monsieur le président, l'État doit essayer d'organiser des règlements sains, conformes à la morale, afin que ces choses indécentes cessent et que notre nation puisse grandir et s'élever au-dessus de l'animalité.

Monsieur le président, j'aurais bien d'autres choses à dire, mais je terminerai mes observations en demandant encore une fois à chaque député de voter librement, parce que ce vote est d'une importance extraordinaire, puisqu'il s'agit de l'essence même de la vie. L'avortement est un sujet qui touche à l'essence même de l'individu. Il s'agit de l'essence de l'humanité et de la société en général. Si cela n'existe pas, nous n'aurons pas de société, parce que, encore une fois, je n'ai jamais vu personne en ce monde qui n'ait été enfanté par sa mère.

● (3.30 p.m.)

[Traduction]

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si l'on veut discuter de son admissibilité, je dirais qu'il s'agit d'un amendement qui n'est pas vraiment recevable à l'étape actuelle mais qui pourrait être proposé plus tard.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je vais être bref, sachant qu'à cette étape-ci il s'agit de consentir à ce que la mesure soit déferée à un comité chargé de l'examiner, de l'étudier et peut-être de l'amender avant de la mettre de nouveau en délibération et d'en faire la troisième lecture.

C'est avec une certaine appréhension que je participe au débat. De nos jours, en effet, le théologien n'a pas l'habitude de se mêler de questions ayant trait à la modification du Code criminel. Mais peut-être est-il un peu tard pour me dire théologien. D'autre part, comme il semble exister une certaine confusion quant au principe même du bill dont nous sommes saisis—qu'il s'agisse ici d'une question essentiellement théologique ou vraiment d'une question juridique ou politique—il convient peut-être que quelqu'un qui passe de temps à autre pour théologien s'en mêle.

Le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique a fait remarquer, pour tenter de clarifier ce point, qu'une grande partie de notre loi pénale avait été élaborée à une époque où le clergé influençait très lourdement les croyances et les mœurs populaires et où elle dictait à notre société la plupart de ses attitudes. Depuis lors cependant, nous avons évolué; nous avons une société pluraliste où l'on ne peut plus imputer à une confession ou même à une religion les opinions généralement acceptées par la société. La réforme du Code criminel va nous obliger de plus en plus à établir clairement la distinction entre ce que nous entendons par des actes criminels d'une part, et par comportement immoral, ou péché, comme on disait autrefois, d'autre part. Disons, si vous préférez, qu'il s'agit de la distinction entre péché et crime. Cela incitera beaucoup d'entre nous à nous interroger sur ce que nous entendons par péché. Cela soulèvera également, surtout pour ceux qui seront appelés à adopter des lois au Parlement, maintenant ou à l'avenir, la question de savoir ce que nous entendons réellement par crime. J'avoue humblement que les diverses